

Procès-verbal d'une séance régulière du conseil de la Municipalité de L'Islet tenue le 5 novembre 2018 à 19 h 30 à l'édifice municipal sis au 284, boulevard Nilus-Leclerc et à laquelle sont présents les conseillers suivants :

Messieurs Florian Pelletier
 Denis Proulx
 Pascal Bernier
 Raymond Caron
 Jean Lacerte

Absence motivée de monsieur Alain Lord

Formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-François Pelletier, maire.

Alain Gallichan agit à titre de directeur général et de secrétaire-trésorier.

357-11-2018

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Sous réserve de retrancher le point 5.1, et d'y ajouter le point suivant :

- Autorisation d'adhésion – Chambre de commerce de Montmagny.

il est unanimement résolu d'accepter, tel que présenté, le projet d'ordre du jour suivant :

1. **Ouverture de la séance**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Procès-verbal**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2018.
4. **Avis de motion**

5. **Règlementation**
 - 5.1 Adoption du règlement #214-2018 sur les nuisances.
6. **Service des travaux publics et Écocentre**
 - 6.1 Autorisation – Location de tracteur – Saison hivernale 2018-2019;
 - 6.2 Tarification Écocentre 2019 – Entente de services entre les municipalités – Indexation.
7. **Service de gestion des eaux**
 - 7.1 Autorisation d'entériner le paiement – Décompte progressif #6 – Mise aux normes de l'usine de production d'eau potable et traitement des eaux usées;
 - 7.2 Autorisation de paiement – Décompte progressif #7 – Mise aux normes de l'usine de production d'eau potable et traitement des eaux usées;
 - 7.3 Autorisation d'entériner l'achat – Fournitures – Usine de production d'eau potable et traitement des eaux usées.
8. **Service d'urbanisme**
 - 8.1 Approbation – Projet de rénovation visé par le PIIA – 294, chemin des Pionniers Ouest;
 - 8.2 Approbation – Projet de rénovation visé par le PIIA – 364, chemin des Pionniers Est;
 - 8.3 Approbation – Projet de rénovation visé par le PIIA – 413, chemin des Pionniers Ouest.
9. **Service des loisirs, des arts, de la culture et de la vie communautaire**
 - 9.1 Nomination – Conseiller responsable – Municipalité amie des Aînés.

10. **Service des ressources humaines**
 - 10.1 Officialisation d'embauche permanente – Madame Céline Poitras – Secrétaire-réceptionniste;
 - 10.2 Officialisation d'embauche permanente – Madame Jessica Thibault – Agente de bureau.
11. **Service administratif**
 - 11.1 Mandat – Me Pier-Olivier Fradette – Lavery de Billy – Avis juridique sur droits acquis – Lot 5 754 202;
 - 11.2 Octroi de contrat – Achat produits pétroliers;
 - 11.3 Octroi de contrat – Sel à déglacage;
 - 11.4 Autorisation d'entériner l'octroi de contrat – Broyage de branches et de feuilles – Écocentre;
 - 11.5 Autorisation de paiement – Décompte progressif #2 – Restauration de l'enveloppe et rénovation/intégration du portique d'accès universel au sous-sol de la salle des Habitants;
 - 11.6 Acceptation – Offre de services – Télus – Modernisation d'équipements de la fibre optique;
 - 11.7 Autorisation de signature – Contrat de cession de terrain – Ancien chemin des Appalaches – Lot 3 373 137;
 - 11.8 Demande d'appui – Commission de protection du territoire agricole du Québec – Cession d'une partie de terrain – Lots 3 373 136 et 3 373 132;
 - 11.9 Autorisation des OBNL à bénéficier du programme d'assurance des municipalités de l'UMQ;
 - 11.10 Procuracy pour nommer monsieur Joseph-Arthur Lemieux à titre de personne désignée (inspecteur agraire) – Pouvoirs prévus aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;
 - 11.11 Autorisation de renouvellement – Adhésion – École Destroismaisons;
 - 11.12 Renouvellement – Entente de services aux sinistrés – Société canadienne de la Croix-Rouge.
12. **Service de sécurité incendie**
 - 12.1 Autorisation de signature – Entente en matière d'entraide lors d'incendie – Ville de Montmagny.
13. **Service des finances municipales**
 - 13.1 Demande d'aide financière Volet 1 – Sécurité civile;
 - 13.2 Demande de partenariat (don) – Comité de développement des fêtes du Centenaire de Saint-Clément-de-Tourville;
 - 13.3 Adoption des états comparatifs des revenus et dépenses;
 - 13.4 Adoption des comptes et des différents documents financiers.
 - 13.4.1 Municipalité de L'Islet
 - 13.4.2 Camping et piscine
14. **Affaires diverses**
15. **Correspondance**

Réseau BIBLIO de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches Tarification 2019
16. **Période de questions**
17. **Levée de la séance**

359-11-2018 **AUTORISATION – LOCATION DE TRACTEUR – SAISON HIVERNALE 2018-2019 :**

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la location d'un tracteur de marque Fendt 826 avec Service Agricole de Beauce inc., et ce, au montant de 13 500 \$ plus taxes pour la période du 15 novembre 2018 au 15 avril 2019. Un montant additionnel de 500 \$ plus taxes sera chargé pour les frais de livraison.

Il est de plus résolu de préciser que cette location est faite pour un minimum de 300 heures et que les heures supplémentaires seront facturées à 45 \$ / heure.

360-11-2018 **TARIFICATION ÉCOCENTRE 2019 – ENTENTE ENTRE LES MUNICIPALITÉS – INDEXATION:**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'indexer la tarification de l'écocentre à 7.30 \$ par citoyen pour les municipalités faisant partie de l'entente de services.

361-11-2018 **AUTORISATION D'ENTÉRINER LE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #6 – MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES :**

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers d'entériner le paiement du décompte progressif #6, pour la somme de 348 082.61 \$ plus taxes, présenté par les Excavations Lafontaine inc. dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable et traitement des eaux usées, lequel décompte a été approuvé par la firme d'ingénierie GBI.

362-11-2018 **AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTÉ PROGRESSIF #7 – MISE AUX NORMES DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, pour la somme de 104 410.44 \$ plus taxes, le paiement du décompte progressif #7 présenté par les Excavations Lafontaine inc. dans le cadre des travaux de mise aux normes de l'usine de production d'eau potable et traitement des eaux usées, lequel décompte a été approuvé par la firme d'ingénierie GBI.

363-11-2018 **AUTORISATION D'ENTÉRINER L'ACHAT – FOURNITURES – USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE ET TRAITEMENT DES EAUX USÉES :**

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat des fournitures pour l'usine de production d'eau potable suivantes:

Description	Fournisseur	Montant (taxes incluses)
1 Turbidimètre	Veolia	1 745.10 \$
400 sacs de carbonate de sodium	Brenntag Canada inc.	9 461.29 \$
40 tonnes d'alun (sulfate d'aluminium)	Kemira Chemical Canada inc.	11 704.00 \$

364-11-2018 **APPROBATION – PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA – 294, CHEMIN DES PIONNIERS OUEST :**

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée pour l'immeuble sis au 294, chemin des Pionniers Ouest dans le but de changer le bardeau de cèdre et la fenêtre du solage du mur latéral est;

CONSIDÉRANT QUE le choix du bardeau de cèdre et sa couleur sont compatibles avec l'âge du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les dimensions et la localisation de la fenêtre ne sont pas modifiées;

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre à changer est déjà en PVC blanc;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme et que la recommandation est favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accepter, tel que présentée, la demande de permis pour l'immeuble sis au 294, chemin des Pionniers Ouest.

365-11-2018

APPROBATION – PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA – 364, CHEMIN DES PIONNIERS EST :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée pour l'immeuble sis au 364, chemin des Pionniers Est dans le but de modifier un bâtiment secondaire;

CONSIDÉRANT QUE les modifications consistent à changer les planches pourries du revêtement extérieur, ajouter une porte de garage et une porte d'entrée blanche sur la façade avant, retirer les portes du côté nord, ajouter une porte de garage à l'annexe du côté sud et ajouter une porte d'entrée à l'annexe du côté nord;

CONSIDÉRANT QUE l'aspect patrimonial des bâtiments est conservé;

CONSIDÉRANT QUE les nouvelles ouvertures et celles qui sont retirées ne diminuent en rien l'intérêt architectural du bâtiment complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme et que la recommandation est favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accepter, tel que présentée, la demande de permis pour l'immeuble sis au 364, chemin des Pionniers Est.

366-11-2018

APPROBATION – PROJET DE RÉNOVATION VISÉ PAR LE PIIA – 413, CHEMIN DES PIONNIERS OUEST :

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Municipalité de L'Islet a adopté un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le corridor de la route 132 et les aires patrimoniales définies au schéma d'aménagement et de développement révisé de remplacement de la MRC de L'Islet;

CONSIDÉRANT QU' une demande de permis a été formulée pour l'immeuble sis au 413, chemin des Pionniers Ouest dans le but de construire une annexe au hangar et que celle-ci serait recouverte de planches verticales et d'une toiture en tôle galvanisée;

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont déjà réalisés;

CONSIDÉRANT QUE cette demande a fait l'objet d'une analyse auprès des membres du comité consultatif d'urbanisme et que la recommandation est favorable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers :

- d'accepter, tel que présentée, la demande de permis pour l'immeuble sis au 413, chemin des Pionniers Ouest.

367-11-2018 **NOMINATION – CONSEILLER RESPONSABLE – MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS :**

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de nommer monsieur Pascal Bernier à titre de conseiller responsable de la démarche Municipalité amie des Aînés (MADA).

368-11-2018 **OFFICIALISATION D'EMBAUCHE PERMANENTE – MADAME CÉLINE POITRAS – SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE :**

Il est proposé par monsieur Florian Pelletier, appuyé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'officialiser l'embauche permanente de madame Céline Poitras à titre de secrétaire-réceptionniste de la Municipalité de L'Islet.

369-11-2018 **OFFICIALISATION D'EMBAUCHE PERMANENTE – MADAME JESSICA THIBAUT – AGENTE DE BUREAU :**

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'officialiser l'embauche permanente de madame Jessica Thibault à titre d'agente de bureau de la Municipalité de L'Islet.

370-11-2018 **MANDAT – ME PIER-OLIVIER FRADETTE – LAVERY DE BILLY – AVIS JURIDIQUE SUR DROITS ACQUIS – LOT 5 754 202 :**

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de demander à M^e Pier-Olivier Fradette, de la firme Lavery de Billy, avocats, un avis juridique sur les droits acquis de l'entreprise sis sur le lot 5 754 202.

371-11-2018 **OCTROI DE CONTRAT – ACHAT PRODUITS PÉTROLIERS :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé des demandes de soumissions pour l'achat de produits pétroliers;

CONSIDÉRANT QUE le prix soumissionné doit représenter le profit exigé par chaque fournisseur en sus du prix de référence des produits pétroliers publié hebdomadairement par *l'Oil Buyer Guide (OBG)*;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées, lesquelles ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions :

Fournisseur	Diesel	Essence sans plomb	Huile à chauffage
Les Pétroles B. Ouellet inc.	-.0189	-.0109	-.0189
Paquet et Fils ltée	-.0160	-.0045	-.0160

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder à la compagnie Les Pétroles B. Ouellet inc., le mandat de fournitures de diesel, d'essence et d'huile à chauffage pour la période comprise entre le 21 novembre 2018 et le 15 novembre 2019.

372-11-2018 **OCTROI DE CONTRAT – SEL À DÉGLAÇAGE :**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé des demandes de soumissions pour l'achat de sel à déglacage;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été déposées, lesquelles ont été jugées conformes;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions :

	Sebci inc.	Sel Warwick inc.	Compass Minerals Canada Corp.
Prix avec transport			
\$/ tonne	98.45 \$ / tonne	104.00 \$ / tonne	110.28 \$ / tonne

*Les taxes applicables ne sont pas incluses au montant.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir la soumission déposée par la compagnie Sebcinc., et ce, au montant de 98.45 \$/tonne plus taxes.

373-11-2018

AUTORISATION D'ENTÉRINER L'OCTROI DE CONTRAT – BROYAGE DE BRANCHES ET DE FEUILLES – ÉCOCENTRE :

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a formulé des demandes de soumissions pour le broyage de branches et de feuilles à l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été déposées;

CONSIDÉRANT le résultat des soumissions :

	Conteneurs KRT inc.	Les Conteneurs verts inc.
Broyeur	450 \$ / heure	460 \$ / heure
Pelle		
Transport aller-retour	1 450 \$ / total	1 000 \$ / total

* Les taxes ne sont pas incluses dans les prix.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de retenir la soumission déposée par la compagnie Les Conteneurs verts inc., et ce, tel que mentionné ci-dessus.

374-11-2018

AUTORISATION DE PAIEMENT – DÉCOMPTE PROGRESSIF #2 – RESTAURATION DE L'ENVELOPPE ET RÉNOVATION/INTÉGRATION DU PORTIQUE D'ACCÈS UNIVERSEL AU SOUS-SOL DE LA SALLE DES HABITANTS :

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, au montant de 21 561.75 \$ plus taxes, le paiement du décompte progressif #2 présenté par la compagnie Construction Langis Normand inc. et accepté par la firme d'architectes Groupe d'Artech inc. dans le cadre du projet de restauration de l'enveloppe et rénovation/intégration du portique d'accès universel au sous-sol de la Salle des Habitants.

375-11-2018

ACCEPTATION – OFFRE DE SERVICES – TÉLUS – MODERNISATION D'ÉQUIPEMENTS DE LA FIBRE OPTIQUE :

ATTENDU QUE la municipalité doit changer certains équipements du réseau de fibre optique qui sont situés sur son territoire;

ATTENDU QUE la municipalité est reliée à un réseau de fibre optique pour l'ensemble de la MRC de L'Islet et qu'une contribution du Fonds de développement des territoires est attendue pour financer l'acquisition des nouveaux équipements;

ATTENDU QUE l'offre de Télus en date du 23 octobre 2018 qui a été soumise à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'offre de services de Télus en date du 23 octobre 2018 et visant la modernisation d'équipements de la fibre optique, et ce, pour un montant total de 14 923.71 \$ plus taxes.

Il est de plus résolu que ce montant soit entièrement remboursé par la MRC de L'Islet.

376-11-2018

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE CESSION DE TERRAIN – ANCIEN CHEMIN DES APPALACHES – LOT 3 373 137 :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire et monsieur Alain Gallichan, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le contrat de cession de terrain connu et désigné comme étant le lot 3 373 137 du cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de L'Islet, lequel lot est situé sur l'ancien chemin des Appalaches, et ce, tel que mentionné dans la résolution 328-09-2018.

377-11-2018

**DEMANDE D'APPUI – COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE
AGRICOLE DU QUÉBEC – ALIÉNATION / LOTISSEMENT – LOTS 3 373 136
ET 3 373 132 :**

CONSIDÉRANT QUE de par l'adoption de la résolution 328-09-2018, la Municipalité procédait officiellement à la fermeture de l'ancien chemin des Appalaches connu et désigné comme étant le lot 3 373 137;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet, de par la même résolution, a cédé ledit chemin à la propriétaire des lots 3 373 131 et 3 373 133;

CONSIDÉRANT QUE les lots 3 373 136 et 3 373 132 sont situés entre l'ancien et l'actuel chemin des Appalaches;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la demande d'aliénation / lotissement pour les lots 3 373 136 et 3 373 132, formulée par madame Dorianne Croteau auprès de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

378-11-2018

**AUTORISATION DES OBNL À BÉNÉFICIER DU PROGRAMME
D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DE L'UMQ :**

CONSIDÉRANT QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens de la municipalité, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

CONSIDÉRANT QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité et aider ainsi les OBNL;

CONSIDÉRANT QUE l'UMQ procédera sous peu ou a procédé à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureur identifié;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la Municipalité de L'Islet à faire partie du regroupement pour lequel l'UMQ a procédé ou procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un/des assureur(s), qui offrira(ont) la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL reconnus par la municipalité.

QUE la municipalité reconnaît aux fins de l'appel d'offres public qui fut lancé ou qui sera lancé sous peu, les OBNL suivants :

Ligue navale du Canada Succursale L'Islet	L'Entraide Pascal-Taché
Cercle des Fermières L'Islet	Les Chevaliers de Colomb
Cercle des Fermières L'Islet-sur-mer	Les Éditions des Trois-Clochers
Club de l'Âge d'Or de L'Islet	Les Filles d'Isabelle
Club Sportif Appalaches	Popote Roulante L'Islet
Club motoneiges L'Islet	Soccer Les Mariniers
Corporation des Arts et de la Culture	Société Saint-Jean-Baptiste
Entraide au masculin	Terra Terre Solutions Écologiques
Fabrique Notre-Dame-de-Bonsecours et Saint-Eugène	Trans-Aide L'Islet-Nord
Femmes Chrétiennes	Valorization
Garde Paroissiale de L'Islet	Viaactive L'Islet
Havre des Femmes	

379-11-2018

PROCURATION POUR NOMMER MONSIEUR JOSEPH-ARTHUR LEMIEUX À TITRE DE PERSONNE DÉSIGNÉE (INSPECTEUR AGRAIRE) – POUVOIRS PRÉVUS AUX ARTICLES 35 ET SUIVANTS DE LA LOI SUR LES COMPÉTENCES MUNICIPALES :

CONSIDÉRANT l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q., 2005, C.6);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Islet souhaite procéder à la nomination d'une personne désignée aux fins de traiter les mésententes prévues à l'article 36 de cette même loi;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite prévoir la rémunération et les frais admissibles de la personne désignée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers :

- de nommer monsieur Joseph-Arthur Lemieux à titre de personne désignée, avec tous les pouvoirs prévus aux articles 35 et suivants de la Loi sur les compétences municipales;
- que les honoraires de cette personne désignée sont établis sur la base du tarif joint à la présente résolution comme annexe « A » :

Annexe « A »	
Examen de la demande	50 \$
Avis de convocation des propriétaires intéressés ou affectés par les travaux	20 \$
Visite des lieux, réception des observations et conciliation	150 \$
Confection de l'ordonnance	100 \$
1 ^{er} rapport d'inspection	65 \$
2 ^e rapport d'inspection	65 \$
Toute autre visite des lieux	50 \$

380-11-2018

AUTORISATION DE RENOUELEMENT – ADHÉSION – ÉCOLE DESTROISMAISONS :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser, le renouvellement de l'adhésion de la Municipalité de L'Islet à l'École Destroismaisons, au montant de 60 \$.

381-11-2018

RENOUELEMENT – ENTENTE DE SERVICES AUX SINISTRÉS – SOCIÉTÉ CANADIENNE DE LA CROIX-ROUGE :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente de services aux sinistrés à intervenir avec la Société canadienne de la Croix-Rouge et ainsi acquitter, au montant de 638.08 \$, la contribution financière s'y rattachant.

382-11-2018

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE EN MATIÈRE D'ENTRAIDE LORS D'INCENDIE – VILLE DE MONTMAGNY :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur Jean-François Pelletier, maire, et monsieur Alain Gallichan, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet, l'entente à intervenir avec la Ville de Montmagny en matière d'entraide lors d'incendie.

383-11-2018

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VOLET 1 – SÉCURITÉ CIVILE :

ATTENDU QUE le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 1 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Florian Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la municipalité présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 4 500 \$, dans le cadre du Volet 1 du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 5400 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 900 \$;

QUE la municipalité autorise monsieur Alain Gallichan, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer pour et au nom de la Municipalité de L'Islet le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

384-11-2018

DEMANDE DE PARTENARIAT (DON) – COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DES FÊTES DU CENTENAIRE DE SAINT-CLÉMENT-DE-TOURVILLE :

Il est proposé par monsieur Pascal Bernier et résolu à l'unanimité des conseillers de faire un don au montant de 250 \$ au Comité de développement des fêtes du centenaire de Saint-Clément-de-Tourville pour les célébrations de ses cent ans.

385-11-2018

ADOPTION DES ÉTATS COMPARATIFS DES REVENUS ET DÉPENSES :

Il est proposé par monsieur Raymond Caron, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les deux états comparatifs de revenus et dépenses, le tout conformément aux dispositions de l'article 176.4 du Code municipal.

386-11-2018

ADOPTION DES COMPTES ET DES DIFFÉRENTS DOCUMENTS FINANCIERS :

Il est proposé par monsieur Denis Proulx, appuyé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer en date du 25 octobre 2018 pour la somme de 209 558.41 \$ ainsi que les comptes à payer du Camping Rocher Panet et de la piscine pour la somme de 1 142.57 \$.

387-11-2018

AUTORISATION D'ADHÉSION – CHAMBRE DE COMMERCE DE MONTMAGNY :

CONSIDÉRANT QUE la mission de la Chambre de commerce de Montmagny est d'informer, de rassembler et d'être la voix de ses membres afin d'exercer une influence dynamique sur le développement économique du milieu;

CONSIDÉRANT le désir de la Municipalité de L'Islet de faire valoir le développement économique de la région et d'en être informé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'adhérer à la Chambre de commerce de Montmagny.

Il est de plus résolu de déboursier un montant annuel de 55 \$ plus 0.08 \$ par résident taxes incluses relié à cette demande d'adhésion.

388-11-2018

ACCEPTATION – TARIFICATIONS 2019 – RÉSEAU BIBLIO DE LA CAPITALE-NATIONALE ET DE LA CHAUDIÈRE-APPALACHES :

Il est proposé par monsieur Jean Lacerte et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter, tel que ci-après décrite, la tarification des services offerts aux trois (3) bibliothèques municipales par le Réseau Biblio de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches.

4.39 \$	par personne
420.81 \$	pour la gestion des accès informatiques
201.66 \$	pour le soutien aux applications (pour 1 ou 2 postes)
100.83 \$	pour le soutien aux applications (pour chaque poste additionnel)

PÉRIODE DE QUESTIONS :

Conformément à l'article 150 du Code municipal, une période de questions a eu lieu lors de la présente séance.

389-11-2018

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 20 h 50, il est proposé par monsieur Denis Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers que la présente séance soit et est levée.

Je soussigné, Alain Gallichan, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de L'Islet, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses autorisées au cours de cette session.

Alain Gallichan, directeur général
et secrétaire-trésorier

MUNICIPALITÉ DE L'ISLET

Par _____ maire

Par _____ directeur général et secrétaire-trésorier